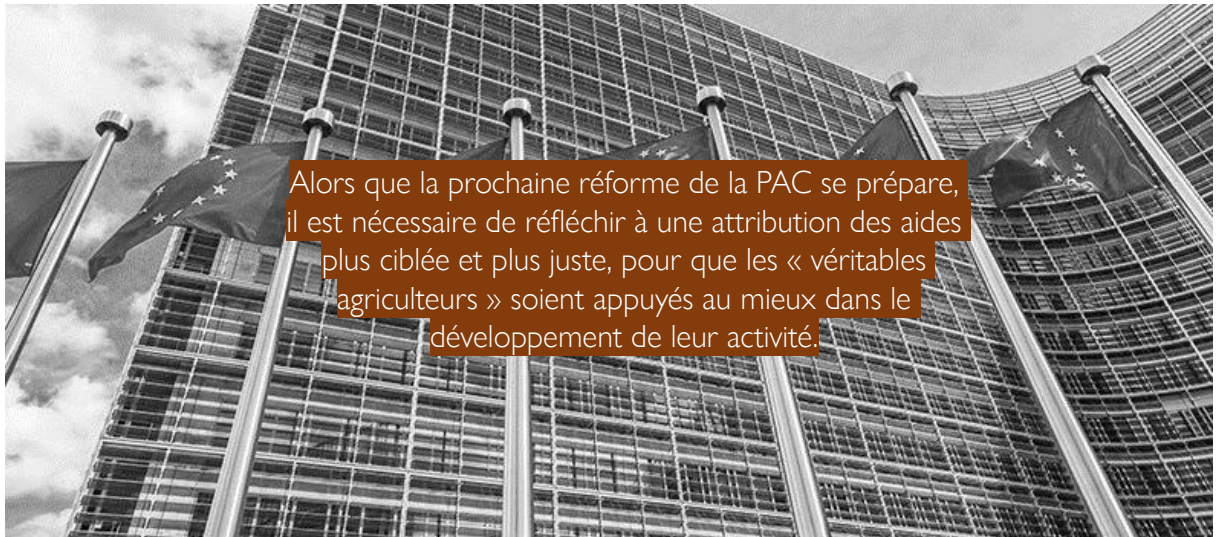


5. Définir l'actif agricole pour accompagner les vrais agriculteurs



Notre vision

La notion d'agriculture de type familial ne peut être dissociée de la personne physique et de l'ancrage sur le territoire. Une agriculture de type familial, à visage humain, est une condition essentielle à la vitalité des territoires ruraux, de la dynamique de l'emploi, du maintien des services publics et des commerces.

Dans un contexte de libéralisation des activités économiques, dont l'agriculture n'est pas épargnée, nous appelons à un meilleur encadrement de la profession par une définition européenne de l'actif professionnel, gage du modèle que l'on défend pour assurer l'avenir du métier et de nos territoires.

L'objectif d'une définition de l'agriculteur n'est pas d'interdire l'exercice d'une activité agricole, mais au contraire de déterminer quel est le modèle agricole le plus durable sur le plan alimentaire, économique, social et environnemental et que l'on souhaite soutenir, accompagner et encadrer.

La définition de l'agriculteur, et a fortiori du modèle agricole, ne doit pas résulter d'un choix unilatéral des syndicats agricoles mais doit être issu d'un compromis avec la société et des pouvoirs publics. Une impulsion politique forte est donc nécessaire, aux côtés de l'ensemble des parties prenantes.

Jeunes Agriculteurs fournit ici sa proposition de définition.

Malgré une amélioration dans la répartition des aides lors de la programmation enclenchée en 2014, une part non négligeable des aides PAC continue à subventionner des bénéficiaires comme :



De grands propriétaires fonciers



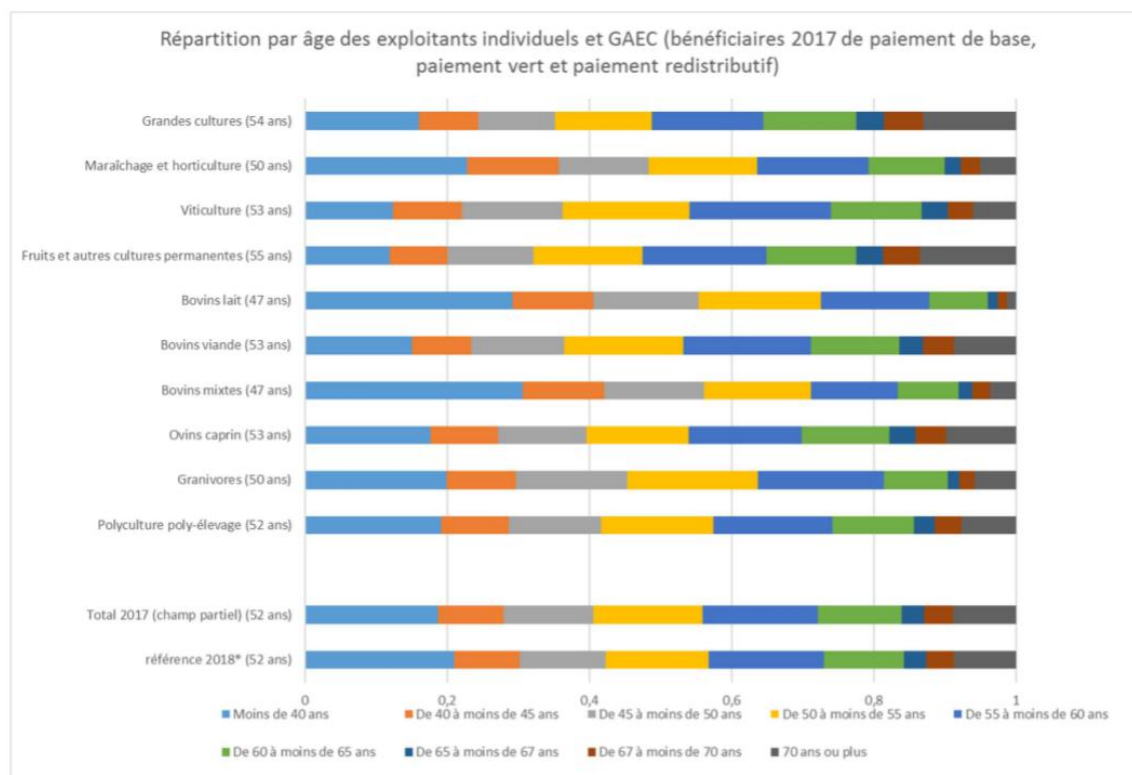
Des fonds d'investissement



Des multinationales de l'agroalimentaire

Cette répartition semble injuste au regard du besoin d'accompagnement des véritables agriculteurs.

Par ailleurs, une trop grande part des aides PAC est aujourd'hui versée à des exploitants en âge de bénéficier d'une retraite à taux plein :



Un meilleur ciblage pour recentrer les aides sur les agriculteurs actifs

Nous souhaitons que l'Union Européenne élabore une définition de l'agriculteur actif professionnel (adaptable dans chacun des Etats Membres) basée sur le niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités, en plus d'un critère d'âge, soient exclus.

L'objectif de la définition de l'actif professionnel est de concentrer les soutiens sur ceux qui participent à un modèle durable. Pour cela Jeunes Agriculteurs demande à cibler en priorité l'accès au foncier, la fiscalité spécifique agricole, l'octroi d'aides publiques, etc. sur ces derniers.

Privilégier les aides sur les agriculteurs présents effectivement sur les territoires ruraux, permettra aussi de les légitimer auprès des citoyens.

